

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Depuis le mois de janvier 2023, une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est en cours d'élaboration sur la Communauté de communes Gally Mauldre. Cette étude a vocation à offrir une vision objective des besoins de la population et à alimenter les politiques sociales locales.

Différents travaux ont ainsi déjà été menés. Un **diagnostic** a été travaillé à travers une analyse statistique des besoins de la population et une analyse qualitative réalisée auprès d'une quinzaine d'acteurs stratégiques rencontrés au cours d'entretiens. Il a également été l'occasion de donner la parole aux habitants du territoire avec la diffusion d'une **enquête à la population**, disponible entre juillet et octobre 2023. 987 personnes ont répondu au questionnaire, soit 11,4% des ménages de l'intercommunalité.

Ce travail a permis de mettre en lumière les grands enjeux locaux sur lesquels la Communauté de communes pourra travailler dans les prochaines années.

Afin de poursuivre la dynamique engagée dans la phase de diagnostic, **3 groupes de travail** ont été organisés pour approfondir des thématiques définies comme prioritaires pour la CCGM par le comité de pilotage de l'ABS :

- **Communication et interconnaissance**
- **Mobilités et accessibilité**
- **Familles et parentalité**

Ces temps forts ont permis d'affiner le diagnostic, et de **définir des priorités et des pistes d'actions concrètes** pour les prochaines années.

PLAN D'ACTIONS

CONSTATS

- Une offre de services développée et appréciée par ceux qui y ont recours, mais souffrant néanmoins d'un manque de visibilité à destination des publics cibles
- Des difficultés de mobilité communes à tous, réduisant l'accessibilité des services et renforçant les causes multiples du non-recours
- Une collectivité au profil très familial disposant d'une offre attractive mais peu diversifiée de dispositifs, ainsi qu'un enjeu de dynamisation de la vie sociale et de la lutte contre les violences intrafamiliales
- Une offre de services riche, manquant néanmoins d'unité et de coordination à l'échelle intercommunale, appelant au développement du travail partenarial et une réflexion sur l'identité commune du territoire

AXE 1 – VISIBILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

Objectif 1.1 – Faciliter l'accès à l'information en diversifiant les supports

Actions à développer

- Élaborer un guide pratique de la Communauté de communes
- Mettre en place une communication sur Facebook et Snapchat
- Concevoir une carte des acteurs et dispositifs à destination de la population à afficher dans les lieux publics. A noter qu'un enjeu de veille active est à prendre en compte

Objectif 1.2 – Améliorer la lisibilité de l'offre et mieux identifier les compétences de l'intercommunalité

Actions à développer

- Compléter et renforcer la Lettre de Gally Mauldre
- Créer une plateforme intercommunale d'information sociale
- Créer un guichet unique territorial, qui serait incarné par la responsable des Affaires Sociales de la CCGM

AXE 2 – ACCÈS AUX DROITS ET ACCESSIBILITÉ

Objectif 2.1 – Rapprocher les professionnels des usagers

Actions à développer

- Instaurer des temps d'informations sur les droits auprès des usagers, en mobilisant les agents communautaires et communaux ainsi que les professionnels de l'action sociale et familiale du territoire ou à proximité immédiate

Objectif 2.2 – Diversifier les mobilités pour faciliter l'accès aux services à la population

Actions à développer

- Développer le recours aux mobilités douces (non motorisées)
- Poursuivre la sécurisation d'itinéraires de « vélobus » ou de « pédibus » pour permettre aux enfants d'aller à l'école à bicyclette ou à pied
- **Pour aller plus loin** : bâtir un plan d'action « Territoire à mobilité inclusive » (TAMI) avec l'ensemble des acteurs de la mobilité du territoire

Objectif 2.3 – Aller vers les publics n'osant pas ou ne parvenant pas à demander de l'aide

Actions à développer

- Repérer les personnes isolées sur le territoire (Ex : bus itinérant)
- Lier systématiquement l'organisation d'un rendez-vous des droits à la survenue d'un événement de la vie (naissance, chômage, maladie, décès...)
- Combiner les points d'accès aux droits à d'autres services de proximité pour lutter contre la crainte de la stigmatisation

AXE 3 – SERVICES AUX FAMILLES ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Objectif 3.1 – Faciliter l'accompagnement des parents et des jeunes sur le territoire

Actions à développer

- Assurer une veille sur les aides existantes en matière de services aux familles et visibiliser les acteurs spécialisés
- Organiser des réunions thématiques sur la parentalité pour soutenir les parents avec enfant, de tout âge
- Diversifier l'offre à destination des jeunes sur le territoire : leur proposer des projets et les inclure à la réflexion pour mieux répondre à leurs attentes
- Favoriser l'organisation d'actions hors les murs pour parvenir à capter les jeunes du territoire : développer l'aller-vers
- Développer l'accompagnement à la scolarité pour remobiliser les parents et limiter la pression des enfants

Objectif 3.2 – Limiter l'isolement des familles de la CCGM

Action à développer

- Impulser la création d'un Espace de Vie Sociale sur la CCGM

Objectif 3.3 – Renforcer l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales

Actions à développer

- Développer la formation et la sensibilisation sur les violences intrafamiliales pour toutes les personnes qui peuvent être en contact avec une victime (Ex : violentomètre)
- Créer un réseau « Violences intrafamiliales » sur le territoire
- Identifier un référent dédié au logement temporaire sur le modèle du réseau FLORA

AXE 4 – COORDINATION INTERCOMMUNALE

Objectif 4.1 – Intensifier le dialogue entre les acteurs sociaux du territoire

Actions à développer

- Ouvrir les commissions intercommunales aux élus de la Communauté de communes qui, sans en être membres, désirent y contribuer
- Organiser des petits-déjeuners partenaires réguliers
- Mettre en place des groupes de travail permanents « Partenaires » autour de l'accompagnement social

Objectif 4.2 – Construire un projet commun pour l'intercommunalité

Actions à développer

- Organiser des réunions entre services communaux sur les compétences de l'intercommunalité, en vue de développer des actions coordonnées
- Organiser un séminaire annuel avec l'ensemble des conseillers communautaires (passer via le repas champêtre)
- **Pour aller plus loin** : dans une démarche concertée, élaborer un projet de territoire définissant les priorités d'actions partagées par l'ensemble des communes de l'intercommunalité